

LA LETTRE DES JURISTES D'AFFAIRES

23 octobre 2006

POINT DE VUE D'AVOCAT(E)S SUR LA 2^{ÈME} ÉDITION DU WOMEN'S FORUM

Par Fabienne Haas, Avocat associé au cabinet August & Debouzy,
et Judith Vuillez, Avocat associé au cabinet Sokolow, Carreras & Associés



La deuxième édition du *Women's Forum for the Economy and Society*, créé par Aude Zieseniss de Thuin en 2005 afin de promouvoir la contribution des femmes dans l'économie et dans la société et de trouver de nouvelles approches sur des questions concernant les femmes du monde entier, s'est tenue du 5 au 7 octobre dernier à Deauville. Plus de 800 participants de 60 pays différents, dont 19 % d'hommes, se sont réunis autour du thème « *Les nouvelles responsabilités des femmes dans le monde d'aujourd'hui et de demain* ». Des femmes et des hommes dirigeants d'entreprise, universitaires, acteurs économiques, culturels, scientifiques et politiques influents, se croisent et débattent d'un objectif commun : promouvoir la vision des femmes sur les enjeux majeurs de notre époque.

La première réaction de deux avocat(e)s associé(e)s de cabinets d'affaires parisiens sur les problématiques évoquées au cours du Forum, c'est tout d'abord une prise de conscience viscérale du privilège de notre situation, même si de temps à autre, nous persistons à nous plaindre évidemment de petites contingences quotidiennes, plus concrètes pour les avocates que pour les avocats, et qui viennent parfois perturber l'exercice de notre métier et nos emplois du temps.

Plus de la moitié des avocats parisiens sont des femmes, ainsi que 65 % des élèves de l'École du barreau de Paris. Le bâtonnier de Paris, Yves Repiquet, a d'ailleurs décidé de soutenir cette année le *Women's Forum*. Le respect des droits fondamentaux est réel dans nos sociétés modernes et, d'un point de vue somme toute égoïste, il est clair que nous bénéficions toutes deux d'une absence totale de discrimination professionnelle de la part de nos pairs ou de nos clients. Nous sommes toutefois conscientes que l'égalité entre hommes et femmes, dans la vie professionnelle et au sein de notre barreau, pourrait être encore mieux assurée.

C'est sans doute la raison pour laquelle le bâtonnier de Paris a constitué une commission de l'exercice professionnel des femmes qui remettra son rapport à la fin de l'année. Au vu de ses conclusions et propositions, le bâtonnier et le conseil de l'Ordre mettront en place des mesures concrètes destinées à faciliter l'exercice professionnel des femmes avocats.

Le génial – mais si misogyne – philosophe Arthur Schopenhauer glorifiait la femme de fameux aphorismes, tel « *Le seul aspect de la femme révèle qu'elle n'est destinée ni aux grands travaux de l'intelligence, ni aux grands travaux corporels* » ou encore « *Il ne devrait y avoir au monde que des femmes d'intérieur, appliquées au ménage, et des jeunes filles aspirant à le devenir, et que l'on formerait non à l'arrogance, mais au travail et à la soumission* ». Sans oublier que ce temps là n'est pas si loin, on se plaît à croire que notre belle profession d'avocat pourrait bien devenir un exemple idéal d'égalité des chances et de réussite professionnelle entre hommes et femmes de même compétence et de même qualité.

Car enfin, quelle autre profession respectable peut se targuer de faire porter une robe aux hommes en public, d'avoir pour devise, selon l'adage des barreaux de France « *point de sexe sous la robe* » et d'appeler ses membres appartenant au beau sexe « *maître* » ?